

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°1 au budget 2024 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite à l'avancée des discussions avec les partenaires du Nord Bretagne, la Région a acté en février dernier l'achat de trois nouvelles rames TER et décidé d'imputer cette dépense future (32,6 M€) sur l'Autorisation de programme (AP) de 34 M€ ouverte dans le cadre du Budget primitif (BP) 2024.

Afin de permettre la réalisation des opérations initialement programmées dans le cadre du BP 2024, la Région demande d'abonder de 29 M€ l'AP ouverte au titre du programme 701.

Elle demande par ailleurs l'affectation sur ladite AP de 20,8 M€ pour la réalisation des opérations suivantes :

- 2,65 M€ : pour les besoins complémentaires de prestations de base liées à la convention TER ;
- 10,7 M€ : pour les besoins complémentaires de dépenses d'organes majeurs liées à la convention TER ;
- 2,1 M€ : pour des opérations d'acquisition d'autocars ;
- 0,2 M€ : pour les investissements du pôle SI des transports ;
- 0,2 M€ : pour les besoins complémentaires en investissement dans les antennes pour le transport interurbain et scolaire ;
- 2,6 M€ : pour les besoins complémentaires dans le transport maritime ;
- 1,5 M€ : pour la boutique en ligne ;
- 0,83 M€ : pour les besoins complémentaires de la billetterie scolaire.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de la décision prise récemment par la Région d'acheter trois nouvelles rames TER suite aux discussions menées avec les partenaires du Nord Bretagne.

Il émet par ailleurs un avis favorable sur la demande d'abondement de 29 M€ de l'Autorisation de programme (AP) ouverte dans le Budget primitif (BP) 2024 au titre du programme 701. Celle-ci permettra en effet d'assurer la réalisation des opérations initialement programmées dans ledit programme.

Il est à noter que cette Décision modificative (DM) ne comporte pas d'impact financier effectif sur le budget 2024.

## 7 – Mobilités

### 701 – Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission 1

Le CESER prend acte de cette DM importante qui vise à renforcer l'offre publique de transport régional ainsi que la qualité du service offert aux usagers, ceci dans un cadre budgétaire contraint.

Le CESER salue la mobilisation des collectivités des territoires du Nord Bretagne pour soutenir la démarche de la Région qui rend possible, *in fine*, l'acquisition par cette dernière de trois rames supplémentaires qui permettront de renforcer l'offre TER sur l'axe Nord Bretagne.

Le CESER souhaiterait savoir comment cette démarche et celle sur Bretagne Sud s'articulent avec le projet de syndicat des mobilités type SRU [Bretagne Mobilités](#).

Le CESER se satisfait de voir affectés 13,35 M€ supplémentaires dans le cadre de la [Convention TER](#), permettant d'assurer les investissements utiles pour assurer le bon entretien des matériels déjà en service pour BreizhGo. Vu les montants impliqués, il aurait néanmoins apprécié en connaître le détail.

Par ailleurs, compte tenu du niveau important en termes d'AP justifiant cette DM, exclusivement tournée vers le programme 701, le CESER aurait apprécié connaître les impacts sur la trajectoire régionale globale d'investissement ainsi que la déclinaison en Crédits de paiement (CP) annuels prévisionnels, en particulier sur le présent exercice 2024.

Le CESER suivra avec attention le déploiement des nouveaux matériels ainsi que l'évolution de l'offre TER.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne  
« Décision modificative n°1 au budget 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**